



2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

Déclaration et Programme d'action de Beijing

Contexte :

Lors de la **quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'est tenue à Beijing, en Chine, en 1995**, les 189 États membres ont souscrit un certain nombre d'engagements en faveur des droits des femmes, regroupés dans **une douzaine de domaines critiques au sein du programme d'action** résultant, qui sont tout autant d'actualité aujourd'hui qu'il y a 25 ans : la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, l'exercice du pouvoir et la prise de décision, les mécanismes institutionnels, les droits humains, les médias, l'environnement et les filles. Pour chacun de ces **domaines d'action critique**, des **objectifs stratégiques** ont été définis, ainsi qu'un **catalogue détaillé des mesures connexes** que les gouvernements et d'autres parties prenantes doivent prendre **au niveau national, régional et international**².

Cet événement a posé un **jalon** important dans le mouvement des Femmes autochtones, en permettant à de nombreuses organisations de **Femmes autochtones des différentes régions du monde** de se réunir dans la sphère internationale pour y **exprimer ensemble leurs revendications**. Elles ont **élaboré leur propre déclaration, affirmant leur identité et leur lutte en tant que Femmes autochtones, tout en formulant une critique lucide de la tendance qui consiste à dissimuler les besoins et les priorités des Femmes autochtones et à les vider de leur sens**.

La Déclaration de Beijing des femmes autochtones portait sur des enjeux qui préoccupent toujours les Peuples et les Femmes autochtones du monde entier : l'autodétermination, les terres et territoires, la santé, l'éducation, les atteintes aux droits fondamentaux, la violence, les droits de propriété intellectuelle, la biodiversité et la participation politique. Elle reconnaissait les multiples formes d'oppression auxquelles sont confrontés les Femmes et les Peuples autochtones.





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

La Déclaration et le Programme d'action de Beijing (BDPfA, d'après leurs sigles en anglais) sont également **analysés sous l'angle de leur histoire et de leur expérience**. En effet, ce programme d'action **ne permet pas** de relever de manière adéquate les défis liés au respect des droits **des Femmes et des Filles autochtones**, en ce qu'il **omet le caractère historique, colonial et structurel des atteintes à ces droits**. Une autre critique formulée en rapport avec la BDPfA concerne l'orientation fondamentalement **monoculturelle** des systèmes de santé publique et d'enseignement, qui contribuent à **perpétuer les pratiques discriminatoires** à l'égard des Peuples et des Femmes autochtones, comme l'a souligné l'étude du FIMI sur la justice environnementale, ainsi que l'étude mondiale sur la situation des Femmes et des Filles autochtones réalisée dans le cadre du 25e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing³.

² *Déclaration des Femmes autochtones à Beijing, Forum des ONG, Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, Huairou, Beijing, République populaire de Chine, 7 septembre 1995*

³ *Foro Internacional de Mujeres Indígenas, Mirna Cunningham Kain, Eileen Mairena, Justicia ambiental: perspectiva de las mujeres indígenas. Guardianas y Custodias de los Conocimientos y Biodiversidad de sus Pueblos, Guatemala, 2019;*

Foro Internacional de Mujeres Indígenas (FIMI), Inclusión y Equidad,, Global Study on the Situation of Indigenous Women and Girls in the Framework of the 25th anniversary of the Beijing Declaration and Platform for Action. Our voices and actions for our right after 25 years of Beijing Platform for Action, Junio 2020.





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

La Déclaration de Beijing des femmes autochtones constitue donc une prise de position affirmant la **nécessité d'inscrire les priorités de ces femmes à l'ordre du jour international**, sur la base de leurs expériences, de leur vécu et de leurs besoins particuliers. En raison de la force de cette déclaration, ses approches sont toujours valables à ce jour et constituent une référence pour les activités de plaidoyer menées auprès de différentes instances locales, nationales, régionales et mondiales. La **Commission de la condition de la femme** (CSW) est le principal organe intergouvernemental international qui se consacre exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Au cours de la session annuelle de cette Commission, qui s'étend sur deux semaines, des représentants des États membres des Nations Unies, des organisations de la société civile et des organismes des Nations Unies se réunissent au siège de New York pour passer en revue les progrès accomplis et les lacunes constatées dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995 et des conclusions de la 23^e session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2000 (Beijing +5), ainsi que pour discuter des questions émergentes ayant trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁴. **La Commission de la condition de la femme a reconnu dans plusieurs de ses résolutions l'importance des Femmes autochtones dans la réalisation des objectifs de développement durable.** Tel est le cas de sa Résolution 49/7, « Les femmes autochtones au-delà de l'examen décennal de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing », et de sa Résolution 56/4, « Les femmes autochtones et leur rôle clef dans l'élimination de la pauvreté et de la faim ».

Elles ont également été mentionnées dans les **conclusions d'au moins quatre sessions de la Commission de la condition de la femme**, qui reconnaissent la nature transversale de la discrimination dont sont victimes les Femmes et les Filles autochtones. Elles soulignent la nécessité de protéger et de promouvoir leurs droits, notamment à travers leur autonomisation, en encourageant la participation des femmes aux processus décisionnels et politiques, et en reconnaissant leur contribution à la lutte contre les changements climatiques⁵. Par ailleurs, la Déclaration de Beijing des femmes autochtones a également permis d'influencer directement les débats sur les changements climatiques, à travers la Déclaration de Lima, le document final du Sommet des femmes autochtones qui s'est tenu à Lima, au Pérou, en 2013, notamment en ce qui concerne la justice climatique, en reprenant des recommandations formulées 18 ans plus tôt⁶.





2^E CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES AUTOCHTONES

Ensemble pour le bien-être et la Terre-Mère

En ce sens, la Déclaration des Femmes autochtones a jeté les bases de la lutte pour la reconnaissance de leurs droits individuels et collectifs, et contre toutes les formes de violence, en les identifiant à la Terre-Mère et en faisant le lien avec celle-ci, avec leur existence et avec leur aptitude à vivre, et en revendiquant ainsi le droit à l'autodétermination sur leurs territoires et en tant que Peuples autochtones⁷.

Questions d'orientation :

- Quels sont les programmes ou le cadre juridique qui ont changé depuis la BDPfA dans votre pays ?
- Dans votre communauté, y a-t-il eu des changements dans la protection et la promotion des droits des Filles et des Jeunes autochtones, ainsi que des Aînées ?
- D'après vous, quelles sont les bonnes pratiques qui découlent de ce processus ?
- Quels défis reste-t-il à relever pour faire en sorte que les Femmes autochtones puissent exercer pleinement leurs droits dans votre communauté ?

³ Forum international des femmes autochtones (FIMI), Mirna Cunningham Kain, Eileen Mairena, *Justicia ambiental: perspectiva de las mujeres indígenas. Guardianas y Custodias de los Conocimientos y Biodiversidad de sus Pueblos*, Guatemala, 2019 ;
Forum international des femmes autochtones (FIMI), *Inclusion et équité, Global Study on the Situation of Indigenous Women and Girls in the Framework of the 25th anniversary of the Beijing Declaration and Platform for Action. Our voices and actions for our right after 25 years of Beijing Platform for Action*, juin 2020.

⁴ Document d'information du FIMI, *Beijing +25 and Indigenous Women*, 2019

⁵ Voir sessions 2013, 2016, 2017 et 2018 de la Commission de la condition de la femme.

⁶ Forum international des femmes autochtones, Mirna Cunningham Kain, Eileen Mairena, *Justicia ambiental: perspectiva de las mujeres indígenas. Guardianas y Custodias de los Conocimientos y Biodiversidad de sus Pueblos*, Guatemala, 2019.

⁷ Forum international des femmes autochtones, Mirna Cunningham Kain, Eileen Mairena, *Justicia ambiental: perspectiva de las mujeres indígenas. Guardianas y Custodias de los Conocimientos y Biodiversidad de sus Pueblos*, Guatemala, 2019.

